

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 14 avril 2022**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal	:	11	
- en exercice	:	11	
- qui ont pris part à la séance	:	10	
- votants	:	10	
Date de convocation :	07/04/2022	Date d'affichage :	07/04/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, à 18 h 40 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatorze avril deux mil vingt-deux.

Présents : Mmes ARSAC Pascale - PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET  
Christophe – DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Absente non excusée : Mme ASTIER Marielle

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : **CLASSEMENT DES PARCELLES F 843 - F 1033 – F 1043 DANS LE DOMAINE PUBLIC SUITE A LA DIVISION DE LA PARCELLE F 622**

Suite au document d'arpentage exécuté par Mr Rémi ALQUIER, Géomètre concernant la parcelle F 622, il a été créé 9 parcelles :

- La parcelle F 1033 de 17 m<sup>2</sup>
- La parcelle F 1034 de 583 m<sup>2</sup>,
- La parcelle F 1035 de 296 m<sup>2</sup>
- La parcelle F 1036 de 139 m<sup>2</sup>
- La parcelle F 1037 de 99 m<sup>2</sup>
- La parcelle F 1038 de 95 m<sup>2</sup>
- La parcelle F 1039 de 690 m<sup>2</sup>
- La parcelle F 1040 de 355 m<sup>2</sup>
- La parcelle F 1041 de 685 m<sup>2</sup>
- La parcelle F 1042 de 725 m<sup>2</sup>

Parcelles déjà existantes :

- La parcelle F 1043 de 17 m<sup>2</sup>
- La parcelle F 843 de 590 m<sup>2</sup>

Il est nécessaire de classer les parcelles F 843, et F 1043 dans le domaine public qui seront de ce fait rattachées au Chemin du Château et la parcelle F 1033 sera rattaché au chemin de la passerelle.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** de classer les parcelles F 843, F 1033 et F 1043 dans le domaine public.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL

